

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Ville de Montréal

Séance tenue le 16 octobre 2002

Numéro de la résolution CE02 1806

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, Plan directeur de l'arrondissement Sud-Ouest (CO92 03386) », de manière à créer une aire d'affectation "Industrie" sur la partie de la Cour Turcot située à l'ouest du boulevard Angrignon »;
- 2- de recommander au conseil municipal :
 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
 - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1022703014
40.006

-- Signé par Jacqueline LEDUC/MONTREAL le 2002-10-25 12:48:07, en fonction de /MONTREAL.

Frank ZAMPINO

Me Jacqueline LEDUC, avocate

Président du comité exécutif

Greffière